

Nous vous félicitons d'avoir retenu la voie de l'alternance pour préparer votre avenir professionnel. Vous faites désormais partie du monde de l'entreprise en tant qu'apprenti, salarié de votre entreprise. En coordonnant la formation dans deux lieux, le Centre de Formation et l'Entreprise, la Formation en alternance constitue pour vous le meilleur moyen pour :

- maîtriser les savoirs et savoir-faire du métier que vous avez choisis ;
- acquérir une expérience de la vie sociale et professionnelle ;
- développer des qualités humaines et professionnelles (sens des responsabilités, exigence de qualité du travail, capacité d'adaptation et de dialogue...).

Vous trouverez dans cette note l'essentiel des informations qui vous seront nécessaires pour préparer au mieux votre rentrée.

Dates de rentrée 2008 - 1^{ère} année ou formation en 1 an

	Dates	Horaires
Institut Consulaire des Métiers de l'Automobile		
CAP AUTO MOTO VI EN 2 ANS	Rentrée : 04/09/2008	8 H 30 - 17 H 00
CAP CARROSSERIE PEINTURE EN 2 ANS	Rentrée : 08/09/2008	8 H 30 - 17 H 00
BEP AUTO MOTO VI CARROSSERIE EN 2 ANS	Rentrée : 28/08/2008	8 H 30 - 17 H 00
MC DIESEL	Rentrée : 01/09/2008	8 H 30 - 17 H 00
MC SYSTEME EMBARQUE	Rentrée : 28/08/2008	-
BAC PRO, BTS EN 2 ANS	Rentrée : 08/09/2008	-
FORMATIONS EN 1 AN	Contacter Groupe CCI Formation	
CAP PEINTURE EN 1 AN	Rentrée : 03/09/2008	8 H 30 - 17 H 00
Institut Supérieur du Management et de la Gestion		
BTS Négociation et Relation Clientèle	Rentrée : 27/08 ou 3/09	8 H 30 (Contacter Groupe CCI Formation)
BTS Management des Unités Commerciales	Rentrée : 27/08 ou 30/08	
BTS Assistant de Gestion PME-PMI	Rentrée : 27/08 ou 29/08	
Institut des Métiers du Commerce		
CAP 1ERE ANNEE	Du 10/09 au 15/09 selon alternance	8 H 30 - 17 H 00
BEP 1ERE ANNEE	Du 25/08 au 29/08 selon alternance	8 H 30 - 17 H 00
BEP 1 AN	Rentrée : 25/08/2008	8 H 30 - 17 H 00
BAC PRO 1ERE ANNEE	Du 25/08 au 29/08 selon alternance	8 H 30 - 17 H 00
Institut des Métiers de la Restauration		
CAP	Rentrée : 29/08/2008	9 H 00 - 17 H 00
BEP	Rentrée : 25/08/2008	9 H 00 - 17 H 00
MC	Rentrée : 26/09/2008	9 H 00 - 17 H 00
BAC PROFESSIONNEL	Rentrée : 27/08/2008	9 H 00 - 17 H 00
REDOUBLANTS ET FORMATIONS EN 1 AN	Contacter Secrétariat IMR	
Institut des Métiers de la Santé		
BREVET PROFESSIONNEL PREPARATEUR EN PHARMACIE	BP1A Rentrée: 28/08/2008	8 H 30 - 17 H 00
	BP1B Rentrée: 25/08/2008	8 H 30 - 17 H 00

Dans le cas où la demande de contrat survient après ces dates, contacter Groupe CCI Formation. Le calendrier complet de l'Alternance vous sera remis le jour de la rentrée.

1. Horaires de cours

Les cours se déroulent au CFA de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf pour les Mention Complémentaire et BAC PRO Restauration).

Votre emploi du temps vous sera remis le jour de la rentrée.

2. Repas

Le repas du midi peut être pris dans un établissement voisin, dans un Self EUREST (tél. : 02 43 84 90 18). Les Apprentis et Étudiants en alternance du secteur Hôtellerie-Restauration déjeunent au Centre de Formation le jour de Travaux Pratiques.

3. Transports - Trains et cars

Pour obtenir des informations sur les cartes d'abonnement ou de réduction, se renseigner auprès de la SNCF (tél. : 36 35) ou auprès de TIS, 20 avenue Général Leclerc, Le Mans (tél. : 0811 900 149).

Bus au Mans : les jeunes habitant la CUM et à plus de 3 km du Centre de Formation peuvent bénéficier d'une carte scolaire dont le formulaire est à retirer au secrétariat de l'institut. Ceux qui résident hors de la CUM et à plus de 3 km du Centre de Formation peuvent demander une carte J'BUS ou CAMPUS à la SETRAM.

Des lignes régulières (12 et 19) permettent de se rendre au Centre de formation (arrêt CFA, devant le Groupe CCI Formation). Des carnets de tickets peuvent être achetés dans certains commerces du Mans ou à la SETRAM, 65 av. du Général de Gaulle, Le Mans (tél. : 02 43 24 76 76).

4. Logement

Si vous avez besoin d'un logement, vous pouvez vous mettre en relation avec le «Service Habitat Logement» de la ville du Mans, 19bis Rue de l'Etoile, Le Mans (tél. : 02 43 47 38 75) ou le «Service Jeunesse», 13 Rue de l'Etoile, Le Mans (tél. : 02 43 47 38 50).

Si vous souhaitez résider en foyer jeunes travailleurs, vous pouvez contacter Le Flore, 23 Rue Maupertuis au Mans (tél. : 02 43 81 27 55) ; Le Relais, 90 Avenue Jean Jaurès au Mans (tél. : 02 43 61 24 24) ou encore L'Arc en Ciel, 1 Rue du Capitaine Ferber au Mans, (tél. : 02 43 72 51 96 - fjtarcenciel@wanadoo.fr).

Sites internet :

www.ville-lemans.fr

www.floreijt.org

www.fjtlerelais.fr

5. Aides Régionales

Le Conseil Régional des Pays de la Loire verse une aide forfaitaire aux apprentis pour participer aux frais qu'ils sont amenés à acquitter pour le transport, l'hébergement et la restauration pendant la durée de l'apprentissage. Le montant de l'indemnité varie en fonction du lieu de l'entreprise, le rythme d'alternance, l'assiduité aux cours...

C'est le Centre de Formation qui verse aux apprentis cette indemnité. Elle est calculé en fonction du temps de formation passé au CFA.

6. Manuels Scolaires

Suivant le diplôme préparé, des livres spécifiques sont exigés. Une partie des manuels scolaires est prêtée par le CFA pendant la durée de la formation contre une caution.

L'achat des manuels scolaires est financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire. Les cahiers d'exercices pratiques restent à la charge des apprentis.

7. Dotation d'Aide à l'Acquisition du Premier Equipement Professionnel

Dans le but de minimiser le coût d'acquisition du matériel et vêtement indispensables à certaines de nos formations, le Conseil Régional des Pays de la Loire verse une aide forfaitaire variable en fonction de la formation préparée.

Pour que vous puissiez bénéficier de cette aide, il vous est demandé d'attendre impérativement le jour de la rentrée. Une liste de premiers équipements professionnels vous sera remise avec les coordonnées des fournisseurs agréés.

8. Bourse

Pour les familles pouvant bénéficier d'une bourse départementale, les imprimés sont à retirer au secrétariat de l'institut. (Ne concerne que les jeunes en apprentissage).

Remarque : notre établissement n'est pas habilité à délivrer des dossiers de bourses nationales.

9. Problèmes médicaux

Le jeune ou son représentant légal a obligation d'informer par certificat médical, le secrétariat de l'institut de tout problème de santé permanent ou temporaire.

10. Carte Nationale d'Apprenti

Une carte d'apprenti vous sera remise au moment de la rentrée. Grâce à cette carte, vous pourrez bénéficier de réductions sur certains de vos loisirs, événements culturels, restauration rapide...

11. Vos contacts

Si vous rencontrez des difficultés dans l'accomplissement de vos démarches, vous pouvez contacter l'assistante de gestion administrative de votre institut :

- Institut Consulaire des Métiers de l'Automobile
.....02 43 40 60 59
- Institut Supérieur du Management et de la Gestion (BTS)
.....02 43 40 60 90
- Institut des Métiers du Commerce
.....02 43 40 60 66
- Institut des Métiers de la Restauration
.....02 43 40 60 62
- Institut des Métiers de la Santé
.....02 43 40 60 85